

APPEL A PROJETS:

MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF DES CERTIFICATS DE
QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (CQP) DE LA BRANCHE DES
SERVICES DE L'AUTOMOBILE DANS LE CADRE DE LA
PREPARATION OPERATIONNELLE A L'EMPLOI COLLECTIVE
(POEC)

Pour les domaines :

Carrosserie peinture, Contrôle technique, Cycles, Démontage recyclage, Maintenance des véhicules, Maintenances des véhicules industriels et utilitaires, Vente

FOIRE AUX QUESTIONS

1. Les organismes de formation retenus ne disposant pas encore d'agrément par la branche pour délivrer ces CQP seront-ils habilités de fait pour la mise en œuvre des CQP (pour la période de Septembre 2017 à Janvier 2018) ?

Les organismes de formation retenus seront habilités pour la mise en œuvre du ou des CQP concerné(s) pour la période correspondante de Septembre 2017 à Janvier 2018 et ce exclusivement dans le cadre de la POEC.

L'habilitation à préparer ce ou ces CQP(s) par l'ANFA n'est pas un préalable à la réponse à l'appel à projets.